

Algonquin Stratégie de Dettes (S.E.C)

Ce document est un résumé d'un avis qu'Algonquin capital a reçu de nos conseillers fiscaux. Veuillez noter que les évaluations sont basées sur les informations disponibles au moment de la rédaction et ne constituent pas un conseil fiscal. Pour les détails relatifs à votre situation et à celle de vos clients, nous recommandons de consulter votre fiscaliste ou comptable personnel. Veuillez également noter que des informations supplémentaires concernant le fonds et la fiscalité peuvent être trouvées dans la Notice d'offre.

Déclarations de revenus.

Chaque année, les investisseurs (associés commanditaires) du fonds Algonquin Stratégie de Dettes (S.E.C) reçoivent un feuillet T5013 – État des revenus d'une société de personnes.

L'intégralité du rendement net est déclarée dans la case 104- revenu (Perte) d'entreprise de l'associé commanditaire sur le T5013.

Revenu d'entreprise.

Sur la base de plusieurs facteurs, y compris la fréquence des transactions et le taux de rotation du portefeuille, la société en commandite est considérée comme étant dans le domaine de la négociation de titres. Par conséquent, le rendement est caractérisé comme un revenu d'entreprise.

Pour les associés commanditaires qui sont des sociétés, le revenu d'entreprise est imposé au taux d'imposition applicable aux revenus d'entreprise pour le revenu général non admissible à la déduction pour petite entreprise (entre 25 et 31% selon la province).

Sociétés actives – le revenu d'entreprise est en dehors des règles sur les investissements passifs et n'affecte pas la capacité de déduction pour petite entreprise.

Sociétés passives – le revenu d'entreprise est imposé au taux d'imposition applicable aux revenus d'entreprise.

Exemple.

	Revenu d'entreprise active	Revenu de placement passif
Investissement ¹	\$1,000,000	\$1,000,000
Rendement %	10%	10%
Rendement \$	\$100,000	\$100,000
Taux d'imposition fédéral des sociétés ²	26.50%	50.00%
Impôts dues	\$26,500	\$50,000
Rendement après-taxes %	7.35%	5.00%
Rendement après-taxes \$	\$73,500	\$50,000
Liquidité nette dans la société	\$1,073,500	\$1,050,000

Pénalité to DPE ³	\$0	\$250,000
DPE disponible pour le SPCC ⁴	\$500,000	\$250,000

Notes.

1. Un investissement dans le fonds Algonquin Stratégie de Dettes (S.E.C) est le seul investissement dans la société
2. L'investisseur est imposé au taux d'imposition fédéral marginal le plus élevé
3. Le plafond des affaires pour les petites entreprises est réduit de 5\$ pour chaque 1\$ de revenu de placement au-dessus du seuil de 50 000\$. Dans cet exemple le revenu de placement dépasse le seuil de 50 000\$ donc la DPE (déduction pour petite entreprise) est réduite de 250 000\$ (c'est à dire 5x 50 000\$)
4. En tant que société en commandite la S.E.C elle-même ne paie pas d'impôt sur le revenu. À la place, le plafond des affaires des petites entreprises de la S.E.C est alloué à chaque associé commanditaire en fonction de leur part proportionnelle des actifs nets de la S.E.C.

Avertissement.

Algonquin est enregistré auprès de la commission des valeurs mobilières de l'Ontario en tant que courtier sur le marché dispensé, gestionnaire de fonds d'investissement et gestionnaire de portefeuille.

Ce document est confidentiel et destiné uniquement à un usage autorisé. En aucun cas son contenu ne doit être reproduit ou distribué au public, aux médias ou aux investisseurs potentiels sans autorisation écrite. Les informations contenues dans ce document, bien qu'obtenues à partir de sources considérées comme fiables, ne sont pas garanties quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil en investissement, en fiscalité ou en produit financier et ne sont pas destinées à être utilisées comme base pour prendre une décision d'investissement, ce document d'Algonquin Capital Corporation ("Algonquin") ne constitue pas, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou une sollicitation, invitation ou recommandation d'achat de titres.